

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Compte administratif 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental

Régis par le décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, les laboratoires départementaux publics jouent un rôle important dans la sécurité sanitaire du pays.

Rattaché depuis 1989 au Département du Nord, le Laboratoire départemental public participe, notamment, à la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme et à la prévention des maladies contagieuses animales. En tant qu'outil d'aide au diagnostic, il accompagne également les vétérinaires et les éleveurs confrontés à une pathologie, en proposant des traitements et des mesures de prévention adaptés.

Le compte administratif du Laboratoire départemental public, constituant un budget annexe du budget principal du Département du Nord, dégage en 2021 un excédent global de clôture de 298 684,29 € en section d'investissement. Il se compose de la façon suivante :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre (chapitre 946)	159 249,83 €	
	Réel (chapitre 939)	2 216 349,78 €	2 375 599,61 €
Total Fonctionnement		2 375 599,61 €	2 375 599,61 €
Résultat 2021 de fonctionnement		0,00 €	
Résultat antérieur reporté			
Résultat de fonctionnement cumulé		0,00 €	
Investissement	Ordre (chapitre 946)		159 249,83 €
	Réel (chapitre 939)	118 351,79 €	
Total Investissement		118 351,79 €	159 249,83 €
Résultat 2021 d'investissement		40 898,04 €	
Résultat antérieur reporté			257 786,25 €
Résultat d'investissement cumulé		298 684,29 €	

L'année 2021 est marquée par la fin des test PCR COVID.

En mouvements réels, les réalisations sont les suivantes par sections :

Mouvements réels	Recettes	% par section	Dépenses	% par section
Section de fonctionnement	2,38M€	100%	2,22M€	95%
Section d'investissement			0,12M€	5%
TOTAL	2,38M€	100%	2,33M€	100%

I. Des dépenses essentiellement fléchées vers la section de fonctionnement impactées par la fin des tests PCR / Covid

Les dépenses réelles du Laboratoire départemental public (2,33 M€) se composent majoritairement de charges de fonctionnement. Elles représentent 95 % des dépenses réelles de l'année 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Laboratoire départemental public s'élèvent en 2021 à 2,22 M€. Elles connaissent une baisse de - 0,10 M€ (- 4,2 %) par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Dépenses de personnel	1,47M€	1,50M€	+0,02M€	+1,5%
Dépenses à caractère général	0,84M€	0,72M€	-0,12M€	-14,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	2,31M€	2,22M€	-0,10M€	-4,2%

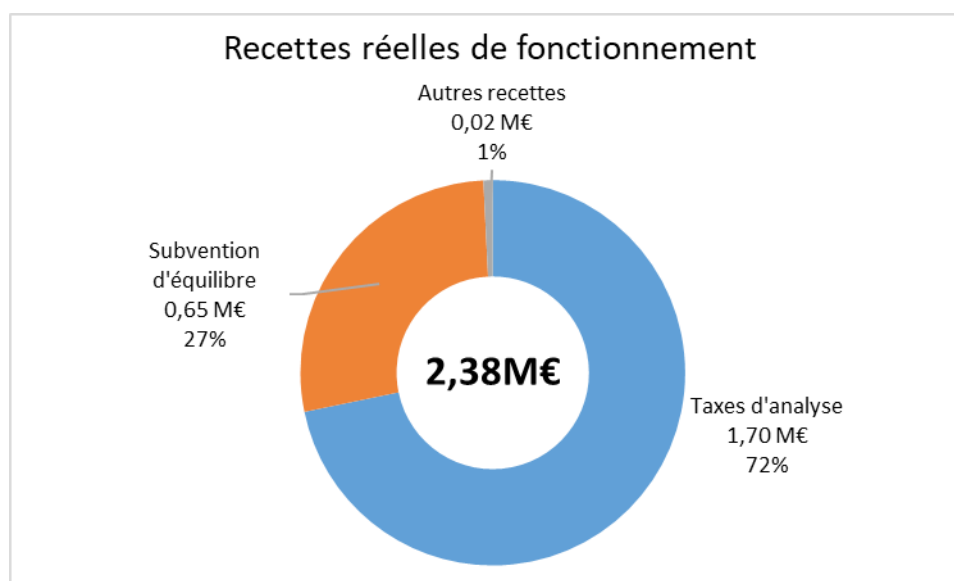
Les dépenses de personnel représentent 67 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale a augmenté (+ 1,5 %) conformément à la croissance moyenne de GVT (Glissement vieillesse technicité), tandis que les dépenses à caractère général ont baissé de - 0,12 M€ (- 14,4 %), du fait de la fin des tests Covid début 2021. Le poste budgétaire d'achats de réactifs (autres matières et fournitures) est particulièrement impacté : - 88 K€ (- 18,4 %).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 0,12 M€. Elles intègrent des achats de matériels permettant la production des analyses (diluteur d'eau peptonnée, réfrigérateur ventilé, bain-marie, incubateur réfrigéré, étuve séchage et stérilisation, broyeur homogénéiseur d'échantillons, brûleur).

II. Une subvention d'équilibre maîtrisée

Les recettes réelles du Laboratoire départemental public s'élèvent en 2021 à 2,38 M€, en baisse de - 3,6 % (-88 K€). Elles se composent exclusivement de recettes de fonctionnement.



Le budget est financé à 72 % par des recettes liées aux analyses (81 % en 2020). Ces recettes retrouvent un niveau équivalent à la période anté-Covid.

	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Taxes d'analyse	1,99M€	1,70M€	-0,29M€	-14,4%
Subvention d'équilibre	0,44M€	0,65M€	+0,21M€	+47,0%
Autres recettes	0,03M€	0,02M€	-0,01M€	-33,3%
Recettes réelles de fonctionnement	2,46M€	2,38M€	-0,09M€	-3,6%

Les taxes d'analyse (1,70 M€) proviennent de l'activité de diagnostic de routine du Laboratoire départemental public (principalement analyses vétérinaires et analyses d'hygiène alimentaire).

La subvention d'équilibre du budget principal a quant à elle évolué à la hausse (+ 0,21 M€) pour compenser la baisse moins importante des dépenses de fonctionnement (- 0,09 M€) par rapport aux recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre (- 0,30 M€).

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget annexe laboratoire du Département pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à **2 493 951,40 €** en dépenses et à **2 534 849,44 €** en recettes, dégageant un excédent global de clôture pour 2021 de **40 898,04 €** et un excédent d'investissement cumulé de **298 684,29 €**, qui se décomposent comme suit :

Résultat 2021 de fonctionnement	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €
Résultat 2021 d'investissement	+40 898,04 €
Résultat antérieur reporté	+257 786,25 €
Résultat d'investissement cumulé	+298 684,29 €

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du laboratoire public départemental de 298 684,29 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2022 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour un montant de 4 012,62 €.

Christian POIRET
Président du Département du Nord